

Se décentrer des manques, ouvrir des possibles



Offrir aux parents soumis à des mesures contraintes vis-à-vis de leur enfant, et en manque de ressources, un espace pour traiter leur problématique personnelle comble, selon une association vaudoise, un manque dans le réseau social. Récit.

© N Lawrenson/peopleimages.com / Adobe Stock

Par **Mathilde Leresche**, **Mounir Boudra**, **Solène Ben Mahmoud** et **Lucie Luna**, intervenant·e·s sociales·aux, Association La Base

Accompagner les parents pour mieux protéger les enfants. Après plusieurs années passées à travailler en tant qu'éducateur et éducatrices sociales dans des foyers de la protection des mineur·e·s, des professionnel·le·s ont constaté que de nombreux parents se trouvent démunis face à la complexité du système. Il s'agit pour eux de répondre à des objectifs de placement, lesquels peuvent être en lien avec leur parentalité mais également avec leurs problématiques d'adulte, comme la gestion d'une consommation, la mise en place d'un suivi psychologique ou des alternatives à la violence vécue dans le couple. Certaines personnes se retrouvent face à une certaine solitude pour mener cela de front.

Créée à partir de ces différents constats, l'association La Base a le souhait de se décentrer des manques pour mieux envisager les possibles, dans le but d'apporter une pièce manquante au réseau social : l'accompagnement du parent dans sa problématique personnelle. Mettre le focus sur l'adulte et permettre l'analyse de sa problématique, incluant ses besoins et ses difficultés, a pour but de lui offrir la possibilité de se mobiliser dans un second temps. Le parent peut ainsi se sentir acteur du changement nécessaire pour répondre, ou non, aux objectifs qui lui sont demandés.

Durant leurs années de pratique dans le domaine de la protection des mineur·e·s, les intervenant·e·s ont pu constater qu'un nombre important de parents d'enfants placés se trouve dans une situation précaire. Ce fait engendre des répercussions directes sur le placement : bien souvent le manque de ressources du parent freine le

Comment citer cet article ?

Mathilde Leresche et al., «Se décentrer des manques, ouvrir des possibles», REISO, Revue d'information sociale, publié le 24 juillet 2023, <https://www.reiso.org/document/11047>

travail sur ses problématiques personnelles exigé par le service placeur. Conséquence : la mesure perdue.

En outre, l'instabilité de la situation du parent peut péjorer le lien avec son enfant. Il est fréquent qu'un parent n'arrivant pas à travailler et avancer sur ses problématiques, se sente bloqué et vive des fluctuations dans l'investissement auprès de sa progéniture. Cela retarde la proposition d'orientation du projet de l'enfant : un retour complet ou partiel à domicile, un maintien du placement en foyer ou une demande de placement en famille d'accueil. De plus, l'investissement fluctuant du parent met en difficulté les professionnel·le·s du réseau quant aux décisions à prendre pour la suite du placement et ajoute de l'incertitude par rapport à l'avenir. Ce manque de transparence peut provoquer de réelles souffrances chez l'enfant qui se trouve sans cesse dans l'attente. Il ne peut alors ni se projeter ni vivre le moment présent. Le ou la jeune se retrouve dans une profonde incertitude concernant la suite et perçoit bien souvent que les adultes autour y sont confronté·e·s également. Cela peut créer de l'angoisse, de la colère, de la tristesse chez l'enfant.

Une aide systémique

Les professionnel·e·s de La Base sont persuadé·e·s que l'accompagnement du parent et de ses problématiques personnelles, en dehors du lien de parentalité, s'avère primordial pour lui permettre d'être acteur ou actrice et responsable de la gestion de ses problématiques. La stratégie est d'agir auprès du parent car cette personne reste le levier principal pour faire évoluer la situation de l'enfant. L'aide proposée aux parents se répercutera sur le système familial, et par conséquent sur le bien-être de l'enfant.

Quel que soit le parcours de ces enfants, il est certain qu'ils porteront leur histoire toute leur vie. Si des professionnel·le·s les accompagnent tout au long de ce chemin, leurs parents restent et resteront toutefois porte-parole de cette histoire, de leur histoire, avec leur point de vue. En disposant d'un point de rencontre des différentes visions de cette histoire, les parents peuvent poser un nouveau regard sur la situation et être accompagnés de là où ils en sont.

Un tel accompagnement exige une implication et une prise de responsabilité du parent face à sa situation. Les personnes sont entendues et écoutées, peuvent partager leurs ressentis par rapport au placement. Elles doivent être prêtes à s'investir et à se mobiliser, ce qui induit intrinsèquement qu'elles perçoivent les problèmes inhérents à leur situation et qu'elles souhaitent y remédier. Par ce biais, le père ou la mère se donne les moyens d'être acteur·trice du changement. Le travail effectué peut être confrontant et tente de remettre entre les mains de l'adulte un pouvoir d'action face à sa situation. Afin de l'accompagner au mieux, l'approche systémique et stratégique (Palo Alto), centrée sur la résolution de problèmes, est utilisée. Celle-ci permet de s'intéresser à l'individu mais aussi, et surtout, au système dans lequel il évolue, ainsi qu'aux interactions qu'il entretient avec son milieu.

Cette approche place également l'attention sur la création d'une relation de confiance avec le parent. Ainsi les intervenant·e·s n'entretiennent pas de contact avec le réseau professionnel autour du parent (DGEJ, foyers, etc.) sauf à la demande de ce dernier. Cette indépendance contribue à établir plus rapidement une relation de confiance, tout en renforçant la posture active donnée aux parents. Les entretiens se fondent ainsi sur les éléments et la perception que les adultes ont de leur situation. Ce choix d'indépendance a été présenté auprès des différentes institutions de la protection de l'enfance vaudoise et a été majoritairement soutenu par ces dernières.

De plus, la création d'un tel lien avec le parent l'encourage à se positionner dans l'implication qu'il souhaite prendre dans la vie de son enfant. L'accompagnement n'a pas pour but premier un retour à domicile de l'enfant, mais une confrontation de l'adulte à sa réalité et à ses capacités. Le travail de l'intervenant·e est d'encourager le parent à être lucide sur ses aptitudes actuelles, sans avoir à porter la culpabilité de ne pouvoir assumer plus. Cette prise de conscience de sa situation à court-moyen terme offre à l'enfant d'entendre un discours davantage en adéquation avec la réalité de ce qu'il vit. Le projet de l'enfant devient ainsi plus adapté et ce dernier bénéficie des réponses les

plus claires et sincères possibles. Les fondateur·trice·s de La Base sont convaincu·e·s que les enfants ont le droit à la vérité et qu'elle leur est bénéfique. En effet, comme l'écrit Françoise Dolto : « L'enfant a toujours l'intuition de son histoire. Si la vérité lui est dite, cette vérité va le construire. »

Le travail effectué avec les parents est complémentaire à celui réalisé par les autres acteurs et actrices de la protection des mineur·e·s. Cet accompagnement spécifique s'avère possible uniquement car d'autres services travaillent sous aide contrainte et endossent un rôle de « surveillance », lesquels assument un rôle de protection des enfants dont les parents ne respectent plus leurs droits ou ne subviennent plus à leurs besoins. Toutefois, si les professionnel·le·s travaillant sous aide contrainte se montrent également attentif·ve·s à accompagner au mieux les parents d'enfants placés, l'expérience démontre qu'il est en parallèle extrêmement compliqué pour ces personnes de se révéler en toute honnêteté et avec leurs difficultés face aux services qui assurent également la protection de leurs enfants.

Diminuer la souffrance pour soigner le lien

Pour conclure, il semble donc important de souligner deux éléments clés mis en avant par le travail effectué auprès des parents. D'abord, il est constaté qu'un parent dont la souffrance s'abaisse grâce à un accompagnement adapté — lequel vise à accueillir la souffrance du parent et tirer de cette dernière une énergie orientée vers le changement— va devenir plus disponible auprès de son enfant, s'engager davantage dans le lien. Cette posture comporte des bénéfices pour tout·e·s les protagonistes principaux et pour l'ensemble du réseau. Comme déjà souligné toutefois, cette approche se révèle possible parce que d'autres acteurs se focalisent sur la protection du ou de la mineur·e en parallèle.

Le travail sans aide contrainte, inédit dans la protection de l'enfance est le deuxième élément clé. En prenant une position active dans le placement, le parent se positionne dans la prise de décisions et peut défendre ses choix de manière adaptée. Cette approche innovante a pour souhait d'agir en adéquation avec l'évolution du travail social, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance. Auparavant, les enfants étaient en effet retirés aux parents sans idée de retour dans leur noyau familial. Comme le stipule le rapport sur l'exercice de 1907 de la Commission de Surveillance de l'Enfance Abandonnée, la protection de l'enfance était « strictement limitée à prendre en charge les enfants qui sont en mauvais exemple chez leurs parents, à les placer dans un milieu sain et à pourvoir à leur éducation et à leur instruction ». L'évolution sociétale contribue à envisager une réhabilitation des compétences parentales et donc d'offrir aux pères et aux mères une place dans la vie de leurs enfants, à condition qu'ils puissent répondre à leurs besoins. Pour s'en assurer, le parent va devoir répondre à certains critères fixés par le service placeur.

La Base voit l'adulte sous un autre angle, le plaçant dans une position de pouvoir par rapport à sa situation. Il ou elle devient responsable du prochain pas à effectuer. Cette approche ne remet pas en question ce que la société demande à un parent envers son enfant, mais exige du parent de se positionner face à cette requête sociétale : est-il prêt à y répondre ? Comment peut-il le faire ? Quelle part de son rôle de parent est-il en mesure d'assumer ?

Vu comme un·e partenaire disposant d'un potentiel de changement, le parent influencera la suite du placement et la vie de son enfant. Ainsi lorsqu'il ou elle est prête à se mobiliser et à affronter sa réalité, il ou elle a désormais le pouvoir de se positionner face à lui-même et de se demander : « quels sont les engagements que je décide de prendre envers mon enfant et que dois-je mettre en place pour y parvenir ? ». L'avenir de sa famille est entre ses mains, plus dans celles de différents services étatiques.

De « souffrances » à « sentiments supportables »

Créée en 2020, La Base est une association indépendante constituée de quatre intervenant·e·s sociaux·les expérimenté·e·s dans le domaine de la protection des mineur·e·s. Elle accompagne les parents dont l'enfant est placé·e dans un foyer ou une famille d'accueil. Le but est d'aider les parents à se responsabiliser et travailler sur leurs problématiques personnelles afin que la mesure de placement trouve une issue satisfaisante pour l'ensemble des parties concernées.

À l'origine, l'association intervient uniquement sur le canton de Vaud, mais d'autres cantons se sont montrés intéressés par son intervention. La Base bénéficie du soutien de la Chaîne du Bonheur depuis le mois d'août 2021.

Après trois années d'activités et une vingtaine de situations suivies, le constat est fait que la prestation proposée par La Base revêt avant tout un effet pacificateur sur les relations entre les parents et le réseau qui œuvre autour de la mesure de placement, ainsi que sur les liens entre le parent et son ou ses enfants, ainsi qu'en témoigne un parent suivi : « L'intervention de l'association nous a permis de transformer nos souffrances et douleurs en sentiments supportables et donc gérables, pour mieux faire face à la situation. Les entretiens nous mettent face à nos responsabilités. On comprend que l'on doit assumer notre histoire et construire nous-même la solution. »

Référence

- Françoise Dolto, « Tout est langage », Gallimard, 1995, réédition octobre 2002
- Commission de Surveillance de l'Enfance Abandonnée, « Rapport sur l'exercice de 1907 », 1907